



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 21
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 21
Date de convocation : 18/02/2022

**DELIBERATION N°14
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 MARS 2022**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard Crozier.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE à partir de 19h15, Gérard PERDRIX
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU
Communauté des communes du Diois : Alain BONNARD (suppléant)
Châtillon-en-Diois : Mme Monique ORAND

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Héléne PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT
Communauté de communes du Val de Drôme : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

**OBJET : REALISATION ET DEPLOIEMENT D'UN PLAN DE COMMUNICATION
POUR LE SMRD ET LA CLE**

Considérant l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2013 approuvant le SAGE Drôme en vigueur,
Considérant les délibérations de la Commission locale de l'eau des 4 avril 2018 et 29/06/21 prévoyant de réviser le SAGE de façon à mettre à jour ses enjeux :

- Intégration des Plans de gestion de la ressource en eau, des ressources stratégiques, de l'espace fonctionnel,
- Prise en compte des propositions citoyennes du projet SPARE,
- Prise en compte du SDAGE révisé,

Considérant l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2019 approuvant les statuts du SMRD et lui confiant l'animation du SAGE et de la CLE mais aussi la compétence GEMAPI,
Considérant la délibération du Comité syndical du SMRD su 24/11/21 approuvant une nouvelle trajectoire technique et financière,
Considérant l'importance d'informer et de sensibilisé les acteurs et citoyens du territoire sur ces enjeux.

Le Président propose de lancer un plan de communication qui permettrait de :

- Faire un bilan du plan de communication précédent et des opérations et outils de communication utilisés depuis 2007 (site internet, relation presse, campagnes d'affichage, partenariats avec des radios locales, réseaux sociaux, réunions publiques et événementiels, InfeauDrom', plaquettes, guides techniques, film...)
- Identifier les besoins en communication, sensibilisation, appropriation et mobilisation pour la CLE et le SMRD,
- Définir les publics cibles et des objectifs en termes de communication par enjeu de la CLE et du SMRD
- Rédiger un ou des plans de communication appropriés

Le Président précise que ce travail devra se réaliser en concertation avec la CLE et le SMRD.

Dans l'attente du résultat de cette étude, le Président propose de maintenir la rédaction et la publication de 2 InfeauDrom' sur 2022.

L'ensemble de ces actions est estimé à 52 000 € TTC plus du temps d'animation des agents en place.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- **ACCEPTÉ** les modalités de réalisation d'un plan de communication pour la CLE et le SMRD et la diffusion de 2 InfeauDrom' ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

